

---

# **DOSSIER NOIR**

## DES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES



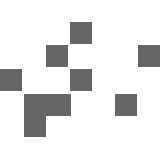
FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
DES JOURNALISTES  
DU QUÉBEC

DEUXIÈME ÉDITION  
NOVEMBRE 2005

1012, av. du Mont-Royal Est,  
bureau 105  
Montréal (Québec) H2J 1X6  
Tél. : (514) 522-6142  
Télec. : (514) 522-6071  
info@fpjq.org ■ www.fpjq.org



## INTRODUCTION



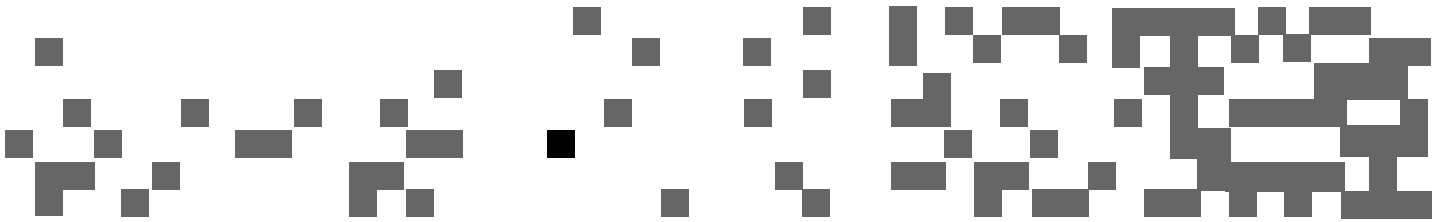
Il y a un an, presque jour pour jour, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec publiait la première édition du dossier noir des communications gouvernementales. L'équipe de l'émission J.E. de TVA s'était fait répondre par le porte-parole d'un ministère qu'une directive du gouvernement du Québec interdisait d'accorder des entrevues aux journalistes de cette émission et avait porté plainte auprès de la FPJQ.

La Fédération avait alors lancé une consultation auprès de ses membres les invitant à lui faire part des problèmes qu'ils rencontraient quand venait le temps d'obtenir des réponses des organismes publics. Résultat: les journalistes de l'émission J.E. étaient loin d'être les seuls à se frotter à « l'omerta » gouvernementale. Refus de répondre, délais déraisonnables, stratégies visant à contrôler l'information, les journalistes québécois disaient se heurter régulièrement à des mesures systémiques faisant en sorte qu'on leur mettait des bâtons dans les roues ou qu'ils n'avaient jamais réponse à leurs questions. Le ministère de l'Environnement du Québec, la police de la ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec étaient, dans l'ordre, les organismes publics qui ont été les plus montrés du doigt par les journalistes.

Aujourd'hui, un an plus tard, des choses ont évolué. D'abord, lors du congrès de la FPJQ en décembre 2004, le président du Forum des responsables des communications du gouvernement du Québec, qui participait à l'atelier sur le dossier noir, a admis qu'il existait une note de service écrite boycottant les journalistes de l'émission J.E, parce que selon lui, dans le passé, plusieurs porte-parole du gouvernement s'étaient fait « J.E.tiser ». À la suite de cet aveu, des représentants de la FPJQ ont rencontré plusieurs directeurs de communication du gouvernement du Québec au printemps 2005 dans la Vieille Capitale. Au cours d'une discussion animée mais franche, la FPJQ a exigé plus de transparence. Si certains directeurs de communication ont paru vouloir demeurer sur leurs positions, la représentante du ministère de l'Environnement a été très sensible aux critiques et a promis d'améliorer les relations entre son ministère et les journalistes. D'ailleurs, peu après cette rencontre, la FPJQ a reçu quelques appels de journalistes qui se félicitaient d'avoir obtenu une entrevue avec un porte-parole régional du ministère alors qu'auparavant, ils faisaient face à un refus catégorique.

À la police de la ville de Montréal également, les plaintes des journalistes ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. À peine arrivé en poste, le nouveau directeur du SPVM, Yvan Delorme, qui n'hésitait pas à parler aux journalistes lorsqu'il était enquêteur, a annoncé une importante restructuration de son département de relations médias. Les journalistes peuvent maintenant contacter directement les commandants et inspecteurs de plusieurs sections qui ont été désignés comme porte-parole. Le SPVM a aussi mis à leur disposition une salle de presse à son quartier général de la rue St-Urbain. À noter cependant qu'il s'agit d'un projet pilote qui doit être réévalué à la fin de l'année 2005. Même si des problèmes persistent, on doit saluer cette initiative du SPVM qui, pour le moment du moins, semble bien accueillie par les journalistes.

Pour ce qui est des problèmes avec la Société de l'assurance automobile, on doit admettre que peu de progrès ont été réalisés, non pas en raison d'une absence de volonté mais plutôt à cause



de contraintes de temps et de disponibilité. Une rencontre devait être organisée avec les dirigeants de la SAAQ mais elle n'a jamais eu lieu. Ce n'est que partie remise, souhaitons-le.

Avant de clore ce bilan de l'année, il faut préciser que depuis la publication du Dossier noir en 2004, les portes se sont rouvertes pour l'équipe de J.E. La plupart du temps, les journalistes de cette émission d'affaires publiques n'ont plus autant de difficulté à obtenir des entrevues des représentants gouvernementaux. La fameuse note de service « anti JE » existe peut-être encore mais elle n'est visiblement plus aussi suivie.

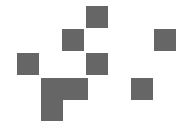
On ne peut non plus terminer cette énumération sans parler du Bureau du coroner. Au printemps 2004, l'organisme a jonglé avec l'idée d'interdire totalement aux coroners du Québec de parler aux journalistes. Mais après une rencontre avec les représentants de la FPJQ, du Conseil de presse et de la Tribune de la presse, les nouveaux dirigeants du Bureau ont abandonné cette idée. Lors de la publication du dossier noir en décembre de l'année dernière, la nouvelle politique de communication du Bureau des coroners était toute fraîche et les journalistes retenaient leur souffle en espérant continuer de bénéficier d'une grande accessibilité. Un an plus tard, ils peuvent être rassurés.

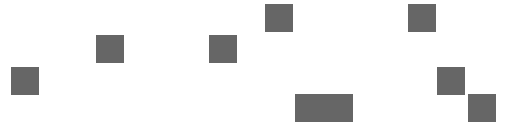
Mais si certaines situations dénoncées par les journalistes l'année dernière se sont améliorées, les relations entre les journalistes et les organismes publics continuent d'être difficiles. Des problèmes se sont poursuivis et de nouveaux sont apparus, soutiennent les membres de la FPJQ qui, encore cette année, ont répondu aux appels lancés par leur Fédération.

Le texte qui suit décrit ces difficultés. Dans certains cas, il peut s'agir d'incidents isolés causés par certaines circonstances conjoncturelles et atténuantes, mais dans leur ensemble, les plaintes démontrent clairement qu'il existe au sein des gouvernements et des organismes publics certaines politiques et pratiques de communication qui entravent le travail des journalistes et les empêchent, par le fait même, de fournir à la population l'information la plus juste et la plus complète possible. Ce sont les politiques qui nous préoccupent et non les comportements individuels.

En 2005, les progrès vers l'ouverture des différents ministères du gouvernement et les organismes publics du Québec ont été incertains. Au ministère de l'Environnement par exemple, si les journalistes ont senti plus d'ouverture au début de l'année, les portes semblent s'être refermées depuis. Dans d'autres cas, la situation s'est même détériorée. Les plaintes reçues démontrent l'application de stratégies de communication dont le but n'est pas seulement de ne pas répondre aux journalistes ou de centraliser l'information mais aussi de contrôler l'impact provoqué par le travail des journalistes, ce que l'on appelle communément le « damage control ».

Mais si les critiques sont nombreuses envers le gouvernement du Québec, Ottawa n'est pas en reste non plus. La FPJQ a encore reçu une dizaine de plaintes concernant les ministères et organismes fédéraux, ce qui est une démonstration de l'insatisfaction des journalistes.





## **L'EXIGENCE DE LA TRANSPARENCE**

Pour la FPJQ, les responsables gouvernementaux sont responsables devant le public des faits et gestes posés dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent répondre aux questions des journalistes. Le public a le droit de savoir si les taxes et les impôts sont utilisés correctement. La transparence de l'État est la meilleure garantie contre les malversations, les dépenses injustifiées et l'incompétence. Les règles de communication doivent servir ces objectifs et non la protection des responsables. Elles doivent faciliter la transmission de l'information d'intérêt public.

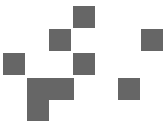
Plus d'une cinquantaine de journalistes ont fait parvenir leur témoignage à la Fédération. Ils sont issus de toutes les sphères de la profession : médias écrits ou électroniques, quotidiens, hebdomadaires, revues spécialisées, télé, radio. Ils proviennent autant des médias privés que publics. La plupart sont syndiqués mais on compte aussi certains pigistes et des journalistes étudiants. Les journalistes des médias électroniques travaillent aussi bien dans une salle de nouvelles que pour des émissions d'affaires publiques. La plupart des journalistes qui ont répondu à l'appel de la FPJQ travaillent à Montréal mais une douzaine au moins oeuvrent en région. Ils partagent tous la volonté d'informer le public sur l'action gouvernementale.

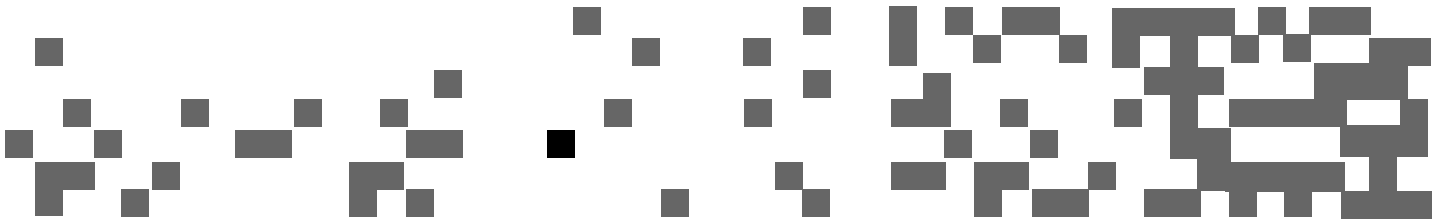
### **1- L'INTERVENTION DU POLITIQUE**

Auparavant, lorsqu'un journaliste appelait dans un ministère ou un organisme public pour parler à un spécialiste, on le mettait aisément en contact avec la personne la plus au courant du dossier, donc la plus apte à répondre à ses questions. Aujourd'hui, l'appel du journaliste est presque inévitablement acheminé à la Direction des communications du ministère ou de l'organisme concerné qui transmet la demande au cabinet. Résultat : régulièrement, c'est l'attaché de presse du ministre lui-même qui répond aux questions en donnant souvent des réponses évasives. Dans certains cas, le journaliste avait même déjà identifié le spécialiste à qui il voulait poser les questions. Rien à faire. Ce sera l'attaché de presse, d'où des délais importants pour pouvoir parler au spécialiste en question qui, entre-temps, aura été préparé par les relationnistes professionnels. Dans d'autres cas, il arrive que le ministère aura désigné un porte-parole qui sera un peu plus proche du dossier. Mais trop souvent cependant, des réponses inodores, incolores et sans saveur, vont édulcorer le contenu et la précision du reportage.

### **2 - LA COLLUSION**

Comme on vient de le voir, dans les ministères, il n'y a plus de cloison étanche entre le politique et les affaires courantes. Mais se peut-il que ce décroisement touche aussi les différents ministères, entre eux? Lorsqu'il est question d'enquêtes plus approfondies, qui concernent plusieurs ministères ou organismes, il semble en effet que l'information coule d'un organisme à l'autre. Exemple : Un journaliste appelle dans un premier ministère et pose plusieurs questions auxquelles il attend des réponses. Par la suite, il contacte un deuxième ministère concerné par le sujet. Et là, à sa grande surprise, l'attaché de presse lui répond qu'il sait qu'il attend des réponses d'un premier ministère!!! Et cela ne s'arrête pas là. Il se fait dire la même chose dans un troisième ministère concerné.





Cette situation fait en sorte que les responsables et les ministres concernés vont avoir tendance à se cacher derrière les réponses données par d'autres responsables et à se renvoyer la balle, ce qui sert mal l'intérêt public. Pire encore, des ministres vont refuser des entrevues sous prétexte que son collègue d'un autre ministère en a accordé une. On parle pourtant de portefeuilles complètement différents. Cette procédure permet de contrôler l'information et les dommages qui pourraient suivre la publication du reportage.

### 3- LE REFUS D'ENTREVUE

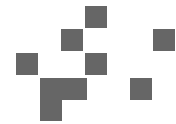
Le refus d'entrevue ou encore le refus de donner une information, aussi simple soit elle, est une autre situation qui est particulièrement décriée par les journalistes. Les variantes sont nombreuses : le seul porte-parole habilité à parler n'est pas disponible, pas le temps, etc.

Dans le cas d'émissions portant sur des sujets litigieux, les responsables semblent encore moins enclins à répondre aux questions des journalistes. L'Autorité des marchés financiers ne répond que par écrit aux journalistes, ce qui nuit particulièrement à la radio et à la télévision qui, pourtant, sont les médias par lesquels la majorité de la population s'informe.

Dans la même lignée, une autre méthode de communication est vertement dénoncée par les journalistes des médias électroniques : le favoritisme. L'été dernier, la Société de l'assurance automobile a annoncé ses hausses de tarifs par le biais des journaux seulement. Rien pour la télévision ni la radio dont les journalistes ont dû batailler fort pour rattraper la nouvelle. On est en droit de se demander si cette procédure vise à diminuer les impacts d'une telle annonce et à en contrôler les dommages. Rappelons qu'en 2004, le même organisme avait décidé lui aussi que dans le cas d'émissions télé qu'il jugeait « litigieuses », il répondrait par écrit aux questions des journalistes.

De plus en plus, les journalistes vont essayer des refus sans raison ou vont être dirigés directement vers les responsables de l'accès à l'information. Il y a aussi les organismes qui refusent toute entrevue avec les journaux étudiants parce qu'ils ne font pas partie des médias nationaux. Il y a également les refus donnés sous de bien curieux prétextes. Par exemple, à des journalistes qui voulaient savoir si les représentants des étudiants et ceux du gouvernement négociaient la journée même, l'attaché de presse du ministre de l'Éducation a répondu que la politique du ministère était de ne donner aucune date et que répondre à cette question « équivalait à donner une date »!...

Mais il y a un autre phénomène que l'on retrouve de plus en plus : les refus motivés par les appréhensions négatives. Inspirés par les « visions apocalyptiques » que risque, selon eux, de provoquer un éventuel reportage, les relationnistes se substituent carrément au journaliste et décident pour lui. Ainsi, à la suite de l'agression d'une dame de 64 ans par des mineurs, le SPVM a refusé de répondre aux questions du journaliste Jean Fortier de *Dernière Heure* sur un programme de prévention pour les aînés sous prétexte qu'il ne voulait pas alerter la population pour un acte isolé. Un autre exemple? En Abitibi, le bureau régional du ministère de l'Environnement a refusé de donner le nombre d'originaux abattus et enregistrés durant la chasse au





journaliste Henri-Paul Raymond qui voulait simplement dresser un bilan hebdomadaire sous prétexte que « cela pouvait fausser des données comparatives »!!!.....



#### **4- LES DÉLAIS INDUS**

L'une des principales plaintes des journalistes encore cette année porte sur les délais indus pour obtenir des réponses. Les spécialistes les plus au courant des dossiers ne pouvant plus s'adresser directement aux médias, les relationnistes doivent maintenant d'abord recueillir l'information et la faire valider auprès des autorités politiques avant d'obtenir le droit de répondre aux questions du journaliste. Évidemment, le cheminement de l'information devient compliqué dans le labyrinthe de l'administration publique, ce qui provoque souvent des délais de plusieurs jours, voire même de plusieurs semaines, avant qu'un journaliste obtienne réponse à ses questions ou une simple confirmation d'entrevue.

Pas de retour d'appel, filtration des appels, envoi d'abord d'un accusé de réception, message retourné en toute fin d'après-midi, message intentionnellement laissé sur la boîte vocale du journaliste, etc., ces procédures s'apparentent plus à une stratégie de l'épuisement qu'à une bonne stratégie de communication.

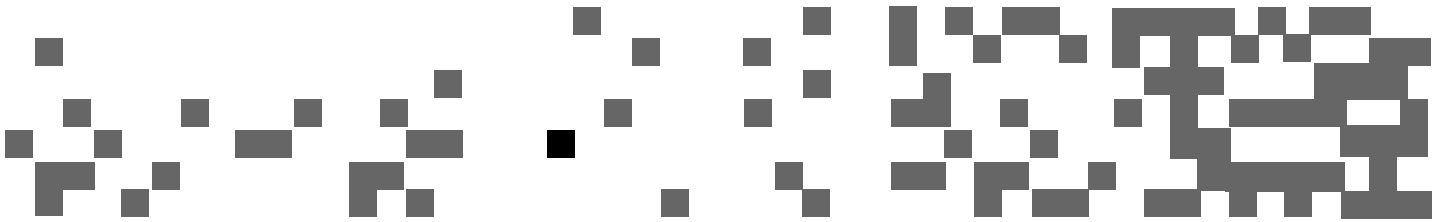
Dans certains ministères, des paliers de décision ont été ajoutés. Ainsi, les porte-parole qui parlaient autrefois directement aux journalistes ont maintenant un ou une adjointe qui prend les demandes des journalistes. Par la suite, cet adjoint les achemine à l'ancien porte-parole qui les étudie avant de transmettre le dossier à ses supérieurs. Par la suite, la réponse repasse par le chemin inverse. Ouf! Évidemment, un tel jeu d'ascenseur rallonge les délais et dilue le contenu informatif. Comme le précise l'un de nos plaignants, le journaliste a intérêt à ce que la demande soit bien comprise en partant parce que cela peut devenir interminable.

Des journalistes nous signalent également que des entrevues peuvent être confirmées, puis annulées, reconfirmées et annulées de nouveau, ce qui n'aide en rien à réduire les délais. Dans d'autres cas, les réponses du porte-parole sont tellement floues qu'il doit refaire ses devoirs auprès des gens véritablement au courant du dossier, ce qui rallonge encore le processus de quête de l'information. Souvent, ces informations dénaturées sont livrées trop tard pour le journaliste du quotidien. De plus en plus, c'est aussi le cas pour les journalistes des magazines dont les échéances sont pourtant plus lointaines.

#### **5- JOURNALISTES SOUS SURVEILLANCE**

Le dernier élément des récriminations des journalistes rassemble sous un même chapeau plusieurs types de plaintes qui ont un point en commun : surveiller les journalistes et éviter qu'ils sortent du cadre qu'ils se seront eux-mêmes fixé.

**Les questions par écrit.** Même si la FPJQ a vigoureusement dénoncé cette façon de faire l'an dernier, le SPVM, la Sûreté du Québec et la SAAQ continuent régulièrement d'exiger des



journalistes qu'ils envoient leurs questions par écrit. Quelle est l'utilité de cette procédure? Gagner du temps? Pas pour les journalistes en tous les cas. Parce que cette méthode rallonge passablement les délais, surtout pour les journalistes du quotidien. Il est facile de refuser une entrevue après avoir reçu les questions par écrit. Remarquez que le refus, lui, vient rarement par écrit! C'est aussi facile, si l'entrevue a lieu, de refuser de répondre à certaines questions parce qu'elles n'avaient pas été prévues à l'origine alors qu'une entrevue est une réalité vivante où les réponses appellent de nouvelles questions non planifiées.

**Une oreille à l'écoute :** On voit de plus en plus une procédure qui démontre un manque de respect et de confiance envers les journalistes : le relationniste qui exige d'être présent ou qui écoute sur la ligne durant une entrevue. C'est une bonne façon de mettre de la pression sur le journaliste, mais aussi et surtout, sur la personne interviewée qui n'osera pas sortir du discours officiel de son organisation. Ces experts des communications, qui écoutent sur la ligne ou qui assistent à une entrevue, promettent habituellement de ne pas intervenir mais il arrive souvent qu'ils ne tiennent pas leurs promesses.

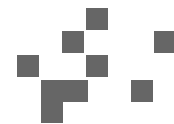
**Et un œil sur le produit fini :** Cette situation a fait l'objet d'une seule plainte mais elle mérite d'être soulignée de crainte qu'elle prenne de l'ampleur et parce qu'elle doit se répéter plus souvent qu'on le croit. Le journaliste Jean-Benoit Legault de Radio-Canada International témoigne qu'après une entrevue avec un porte-parole d'Hydro-Québec, celui-ci a exigé de voir le texte avant publication. Devant le refus du journaliste, le porte-parole s'est fâché en le menaçant de ne plus lui accorder d'entrevue. En exhibant un texte ou un reportage avant publication ou diffusion, un journaliste s'expose à un retrait de consentement ou à une demande d'injonction, ce qui servirait mal l'intérêt public. Cela dit, les journalistes qui ont déjà accepté de se prêter à une telle condition, quelques fois de leur propre chef, sont peut être eux-mêmes en partie responsables de cette pratique réprouvée par le Guide de déontologie des journalistes.

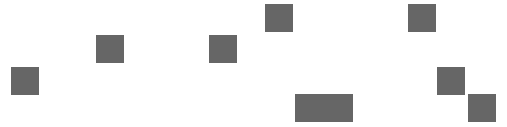
## OTTAWA PRIS À PARTIE

Du côté gouvernemental canadien, Santé Canada et Transports Canada sont particulièrement visés par les critiques. Délais de réponse qui dépassent l'entendement, interlocuteurs incompetents qui s'expriment la plupart du temps en anglais, réponses écrites en anglais, ministres qui ne parlent pas un mot de français, refus d'entrevue, renvoi aux sites Internet, incapacité de répondre aux questions, même les plus simples, tout y passe.

La liste ne s'arrête pas là. Que le journaliste s'adresse directement à un ministère ou se tourne vers la Loi sur l'accès à l'information, Ottawa exige des montants faramineux pour des informations qui arrivent souvent dénaturées parce qu'un fonctionnaire a biffé toute information qu'il considère confidentielle.

À Santé Canada qui, soit dit en passant, est arrivée en tête de la liste noire préparée par l'Association canadienne des journalistes, les relationnistes écoutent systématiquement les entrevues faites au téléphone avec les porte-parole désignés.





## RECTIFIER LE TIR

Heureusement, certains progrès ont été réalisés à la suite de la publication de la première édition du Dossier Noir. Dans la rubrique « bonnes nouvelles », Marie-Josée Boucher, journaliste au magazine d'affaires *Québec inc.*, nous écrit qu'elle a réussi à rencontrer les sous-ministres du Conseil exécutif, de la Justice, du Secrétariat du Conseil du Trésor et du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation, tout en précisant cependant « que l'échéance de son article à paraître n'était pas rapprochée, Dieu merci. »

Journaliste au *Droit*, Charles Thériault célèbre le fait qu'un seul et compétent porte-parole ait été désigné par le ministère de l'Environnement pour faire face à la crise du dépotoir de Cantley. Même si les progrès au ministère de l'Environnement semblent avoir été éphémères, le début de dialogue entre la FPJQ et les directeurs de communication du gouvernement du Québec n'est peut-être pas étranger à l'amélioration momentanée de la situation dans l'Outaouais.

À ce sujet, la FPJQ en profite pour remercier MM. Pierre Régner, président du Forum des responsables des communications du gouvernement du Québec et Yvan Semco, directeur général de l'organisme, maintenant à la retraite. Malgré les réticences évidentes de certains de leurs membres, qui ne comprennent pas le travail des journalistes, il est clair que ces deux responsables ne sont pas insensibles aux revendications des journalistes et manifestent la volonté de rétablir les ponts entre les directeurs des communications du gouvernement et les représentants des médias.

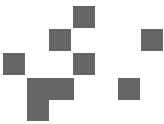
Mais de nos jours, la volonté seule ne suffit pas. Les journalistes ont besoin de parler aux gens qui sont en première ligne. Ce sont eux qui possèdent l'information la plus précise et la plus proche de la réalité. Il est de plus en plus difficile de faire notre métier convenablement, maintenant que l'information va toujours plus vite et qu'il faut être prêt à réagir intelligemment avant même que les choses se passent. Il faut le souligner, ces problèmes sont décuplés dans les régions où les journalistes souffrent particulièrement de la centralisation de l'information.

Par conséquent, compte tenu des problèmes qui persistent, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec réitère ses demandes :

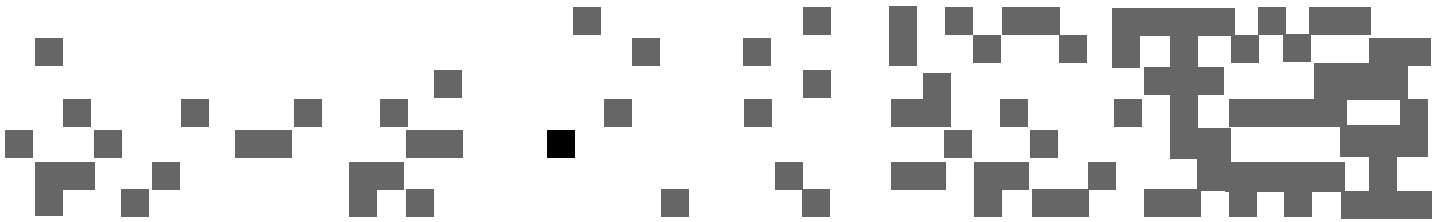
- 1- L'organisation de rencontres régulières avec les responsables des communications du gouvernement du Québec et ceux du premier ministre Jean Charest pour régler les situations problématiques et assurer le suivi des solutions qui auront assurément été apportées.
- 2- La suppression des obstacles que les gouvernements et organismes publics visés par ce document posent à l'information du public et la révision en ce sens de leurs politiques de communication.
- 3- L'envoi d'un message clair par les plus hautes autorités du gouvernement du Québec par l'adoption d'une politique de communication basée sur la transparence et l'accès à l'information. Cette politique devra notamment faciliter l'accès des journalistes aux personnes qui sont les plus aptes à répondre à leurs questions.

**Daniel Renaud**

**Pour le conseil d'administration de la FPJQ**







## LE GOUVERNEMENT ET LES ORGANISMES FÉDÉRAUX

« Vaut mieux tard que jamais / Better late than never »

### QUELQUES TÉMOIGNAGES REÇUS :

Journaliste pigiste pour l'émission pourtant pas très controversée « Une pilule, une petite granule » à Télé-Québec, Isabelle Girard voulait obtenir de l'information sur les résidus de médicaments et d'hormones dans la viande. À la direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada, on lui a d'abord répondu qu'on ne pouvait lui trouver un porte-parole francophone avant de lui dire que ses questions étaient trop générales et trop variées. Elle a finalement dû se contenter d'informations écrites en anglais ou qui se trouvaient sur des sites Internet.

François Harvey a appelé à Transports Canada pour savoir comment trouver le propriétaire d'un avion à partir de ses lettres d'immatriculation. Le ministère a été incapable de l'aider. Il a trouvé l'information lui-même en téléphonant dans un aéroport.

Marc Gauthier, de Radio-Canada, voulait avoir une réaction de Santé Canada au sujet de médicaments approuvés puis retirés du marché. Il a parlé à cinq personnes et tourné en rond durant cinq jours avant qu'on lui trouve un gestionnaire qui ne connaissait pratiquement rien au dossier... trop tard pour son heure de tombée.

Étudiant en journalisme à l'Université du Québec à Montréal, Hugo Bourgoïn s'est fait répondre par CORCAN, un organisme affilié au Service correctionnel du Canada, qu'on ne pouvait lui accorder une entrevue parce que l'organisme devait revoir sa stratégie de communication à la suite des problèmes à la Commission des libérations conditionnelles révélés par les médias.

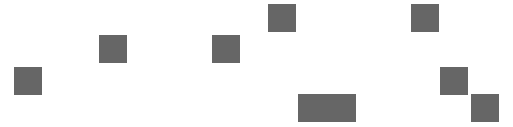
Citoyenneté et Immigration Canada a exigé 72 000 \$ de Jean-Hugues Roy de Radio-Canada pour traiter une demande d'accès! Maxime Bergeron de *La Presse* a dû déboursier 93.40 \$ pour des documents de Transports Canada finalement inutilisables parce que plusieurs informations ont été cachées pour des raisons de confidentialité.

Lors d'une enquête sur les cigarettes de contrebande, Daniel Renaud du *Journal de Montréal* a réalisé deux entrevues au téléphone avec des porte-parole de Santé Canada. Dans les deux cas, des responsables écoutaient la conversation sur la ligne. La deuxième fois, on a accordé 15 minutes, pas plus. Pendant que le journaliste posait des questions sur le fait que l'entrevue était écoutée, les responsables faisaient valoir qu'il perdait de précieuses minutes. Malgré sa promesse, la porte-parole est intervenue durant l'entrevue sous prétexte que la même question avait été posée trois fois.

Sophie Beaudoin, de l'émission *La Facture* de Radio-Canada, a fait une demande d'information sur les Ford 150 à Transports Canada en juillet 2004. En septembre dernier, 441 jours plus tard, elle recevait les documents demandés! La même demande faite aux autorités américaines a été satisfaite en deux jours. Le magazine *Protégez-Vous* a reçu le 6 septembre 2005 la réponse de Santé Canada à une question posée le 18 octobre 2004 par Julie Gobeil, 11 mois plus tôt, sur la publicité des Oméga-3.



- Délais indus
- Porte-parole  
incompétents
- Refus d'entrevue
- Informations coûteuses
- Réponses en anglais



## SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, PRISE 2

### « Pas d'entrevue pour des raisons opérationnelles »

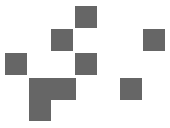
Pigiste pour le magazine *Dernière Heure*, Jean Fortier a voulu faire une entrevue sur un programme de prévention pour les aînés après que des mineurs eurent sauvagement agressé une sexagénaire. « Non, on ne veut pas alarmer les personnes âgées pour un acte isolé », ont répondu les porte-parole du SPVM.

Guillaume Poulin voulait parler à un enquêteur du SPVM pour avoir des chiffres sur les prêteurs sur gage et les magasins Louer pour acheter. Tel qu'exigé par les relationnistes de la police, il a envoyé ses questions par écrit, et même deux fois plutôt qu'une. Il n'a jamais eu de réponse et après avoir rappelé une dizaine de fois, il a laissé tomber.

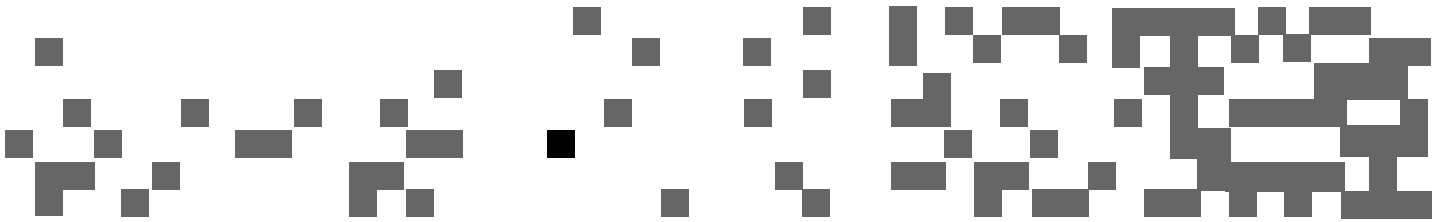
François Sanche de Radio-Canada a fait une demande écrite au SPVM. Deux semaines plus tard, on l'a rappelé pour lui demander c'était quoi donc sa demande?! Finalement, on lui a répondu qu'il n'y aura pas d'entrevue, ni même de conversation avec aucune personne ressource pour des « raisons opérationnelles ».

Chef de pupitre à un journal étudiant de l'UQAM, Vincent Larouche s'est fait dire par des supérieurs des relations médias du SPVM qu'ils n'acceptaient que des demandes d'entrevues venant des médias nationaux.

Daniel Sweeney, photographe de presse pigiste, s'est fait biser son appareil par un policier lors d'une manifestation étudiante en avril dernier. Malgré une plainte et des démarches entreprises par la FPJQ, le SPVM a fini par informer le photographe qu'il ne serait pas remboursé parce que sa plainte a été déposée hors délais. À la suite de multiples pressions, le photographe a finalement été dédommagé par le SPVM.



- Questions par écrit
- Pas de réponse
- Délais indus
- Refus d'entrevue
- Discrimination étudiante



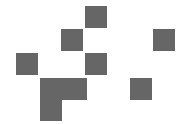
## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué »

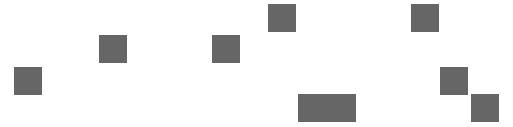
Nicolas Bérubé de *La Presse* voulait écrire un texte sur un programme de distribution d'héroïne aux junkies auquel la Sûreté du Québec avait donné son appui. Il a appelé à la SQ et la porte-parole lui a demandé d'envoyer ses questions par écrit. Le journaliste a refusé et la discussion s'est animée. Quand il a menacé la SQ d'écrire qu'elle n'avait pas répondu à sa demande, la porte-parole l'aurait qualifié de journaliste «non rigoureux et biaisé». Finalement, un responsable de la SQ a rejoint Nicolas Bérubé pour en savoir plus long sur l'incident et pour préserver les bonnes relations.

Réalisateur et journaliste à l'émission *Justice à Radio-Canada*, Jacques Taschereau dénonce le fait qu'un nouveau poste ait été créé au département des communications du Service correctionnel du Québec. Cette nouvelle employée prend en note les demandes des journalistes et les achemine à son supérieur qui les soumet aux autorités du ministère pour approbation. «On a intérêt à ce que notre demande soit bien comprise dès le départ parce que sinon, cela devient interminable », résume Jacques Taschereau.

Gilles Munger de CBSI Radio-Canada veut parler à un coordonnateur ministériel du ministère de la Sécurité publique pour un dossier bien précis. Il appelle au ministère mais c'est une employée du Secrétariat des communications qui le rappelle. Après avoir exigé la liste des questions, elle juge le sujet trop flou et imprécis. Elle annonce qu'elle va soumettre les questions au bureau du ministre Jacques Dupuis mais croit que cela ne donnera rien. Refusant d'être plus précis et menaçant le ministère de faire quand même son reportage, Gilles Munger a finalement obtenu l'entrevue qu'il désirait avec le porte-parole qu'il avait ciblé.



- Questions par écrit
- Interférence du cabinet
- Multiplication des intervenants



## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, PRISE 2

### « Désolé, le ministre n'est (toujours) pas disponible »

Journaliste à *La Presse*, Arianne Krol se plaint du fait qu'elle doit attendre plusieurs jours avant de pouvoir obtenir une entrevue avec un porte-parole du ministère de l'Environnement, même si elle l'a déjà identifié. Elle soupçonne une interférence du cabinet dans les affaires du ministère. Quand elle appelle au ministère, c'est l'attaché de presse du ministre qui la rappelle.

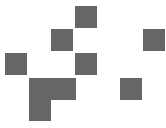
Jean Garon, journaliste pigiste, dit que le ministère l'a fait sécher durant près de quatre semaines l'été dernier sans être capable de lui donner le nom d'un fonctionnaire capable de répondre à ses questions sur la récupération et le recyclage de matériaux de construction et ce même s'il avait identifié deux personnes pouvant le faire.

Guy Gendron, de l'émission Zone Libre, reproche au ministre Thomas Mulcair d'avoir refusé de participer à un débat sur l'amiante chrysotile sous prétexte qu'il devait préparer la tournée de consultation de son plan vert. « Pourtant, le ministre a trouvé le temps d'aller ploguer son plan vert à Tout le monde en parle », déplore Guy Gendron.

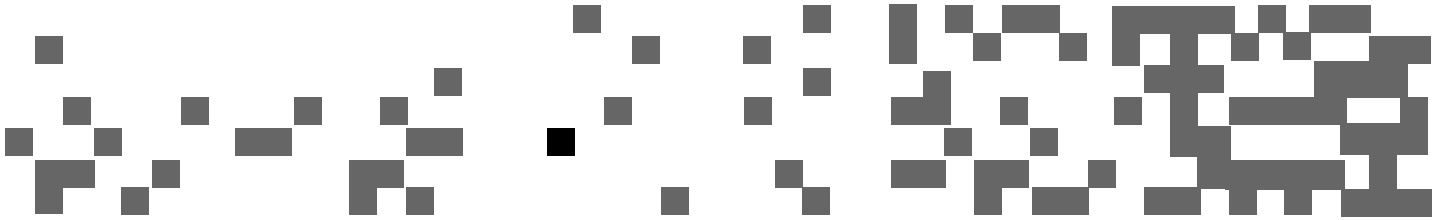
Les régions se plaignent beaucoup du ministère de l'Environnement. « En Abitibi, il faut attendre deux semaines avant de se voir accorder le droit de rencontrer la directrice générale. Plusieurs bureaux n'ont plus de représentants régionaux. Il faut faire affaire avec Québec qui nous rappelle une fois que le plat est refroidi », nous dit Henri-Paul Raymond de Radio-Nord Communication.

À Trois-Rivières, ce sont Brigitte Trahan et Louise Plante du *Nouvelliste* qui se plaignent de la répondante régionale des communications qui doit toujours en référer à Québec avant de donner quelque réponse que ce soit, ce qui provoque des délais de plusieurs jours, de quelques semaines mêmes. Et cela, c'est quand elle rappelle.

Dans l'Outaouais, Charles Thériault du journal *Le Droit* et Louka Jacques de TQS trouvent qu'après une amélioration éphémère dans le dossier du dépotier de Cantley, la situation s'est de nouveau détériorée. Les porte-parole locaux ne peuvent plus leur répondre et « le gars de Québec nous rappelle plusieurs jours plus tard. Autant dire qu'il est d'aucune utilité », écrit Charles Thériault.



- Pas de réponse
- Délais indus
- Interférence du cabinet
- Régions orphelines



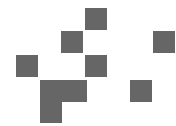
## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

### « Je n'ai rien d'autre à dire »

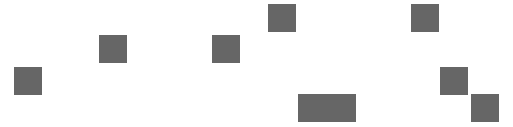
Lors des négociations entre les étudiants et le gouvernement, Gilles Normand, journaliste à *La Presse*, a téléphoné à un attaché de presse du ministère de l'Éducation pour savoir si les deux parties négociaient le jour même. « Il a été convenu qu'on ne divulguait aucune date et répondre à cette question équivaudrait à donner une date », a répondu l'attaché de presse avant de rajouter « Vous n'arriverez pas à me faire dire autre chose que ça »...

Journaliste à LCN, François Cormier reproche à un attaché de presse du ministère de prendre beaucoup de temps à retourner ses appels (jusqu'à 8 jours), de répondre souvent par écrit et de refuser que son ministre accorde des entrevues même pour des sujets plus légers comme les jeux de la FINA. « J'ai déjà demandé une entrevue deux semaines à l'avance qui a été acceptée, refusée, acceptée, refusée, débookée, acceptée, refusée et reportée », écrit M. Cormier.

Journaliste indépendant, collaborateur au magazine *Jobboom*, Jean-Sébastien Marsan écrit qu'il n'a jamais eu d'ennuis particuliers avec le MEQ mais que par contre, il a remarqué que les gens du ministère de l'Éducation sont moins affables et moins rapides à répondre que ceux des autres ministères et organismes publics avec lesquels il fait affaire habituellement.



- Refus de répondre
- Réponse écrite
- Délais indus
- Retours d'appels tardifs
- Entrevues annulées



## LES GRANDES VILLES

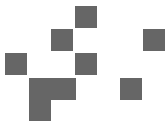
« Une île, une ville, un seul porte-parole!!! »

« Sur l'île Jésus, les journalistes imploront tous les saints!!! »

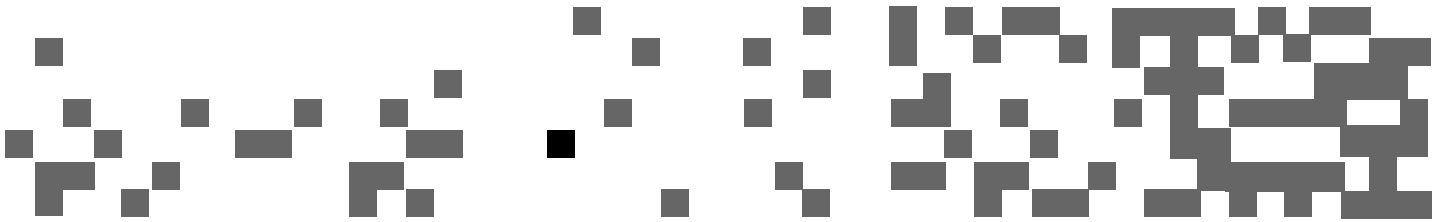
Journaliste à Radio-Canada, Pierre Duchesne s'est fait interdire de filmer ou d'enregistrer la séance du conseil municipal de juin, à Laval, sous prétexte qu'il y avait un règlement en ce sens lui a dit un porte-parole de l'administration Vaillancourt. « Si un tel règlement existe, je vais être obligé de conclure à une forme de censure », a déclaré le journaliste. Suite à cet incident, Laval a heureusement changé son fusil d'épaule.

Geneviève Fortin, journaliste au *Courrier Laval*, déplore que toutes les demandes médiatiques pour la ville de Laval soient acheminées vers la même et unique personne. « On n'arrive jamais ou presque à obtenir les informations directement des directeurs de service. Il faut poser les questions à cette personne, qu'elle aille chercher les informations et qu'elle nous rappelle ensuite. C'est le jeu du téléphone arabe », témoigne-t-elle.

Dans un même ordre d'idée, mais à Montréal cette fois-ci, Marilaine Bolduc-Jacob, rédactrice en chef à *L'Express d'Outremont*, déplore que dans les arrondissements il est de plus en plus difficile de s'adresser aux responsables des différents services. « On nous envoie au directeur des communications qui fait un véritable travail de relations publiques, dit-elle. Il demande généralement de recevoir les questions à l'avance, résume l'information et n'est pas véritablement en mesure de commenter ».



- Centralisation de l'information
- Interférence du politique
- Lenteur
- Droit à l'information bafoué



## LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### « Après le Manitoba, le Québec ne répond plus... »

Journaliste pigiste au Kamouraska, Mélanie Gravel a fait une demande d'information par courriel au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le 16 septembre et a ensuite reçu un simple accusé de réception. Cinq jours plus tard, elle fait une nouvelle demande. Nouvel accusé de réception mais toujours pas de réponse.

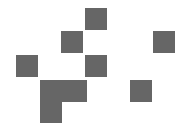
Henri-Paul Raymond de Radio-Nord Communications veut simplement dresser un bilan hebdomadaire des originaux abattus chaque semaine dans sa région. Il appelle au ministère des Ressources naturelles et de la Faune où il essuie un refus sous prétexte que « cela peut fausser des données comparatives ».

Toujours au sujet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Alain Castonguay, rédacteur en chef du journal *Le Monde forestier* déplore que depuis le film *l'Erreur Boréale*, il est de plus en plus difficile de parler aux gens du ministère. Quand il réussit à avoir une entrevue téléphonique, « quelqu'un écoute l'entretien. Je suis sous surveillance », résume-t-il.

Robert Boisclair de Télé-Mag Québec a demandé une entrevue avec le premier ministre Jean Charest. Pas de retour d'appel, filtration des appels par une adjointe qui ne fait que prendre le message, pas de réponse aux courriels ou réponses évasives. Bref, « on utilise la stratégie de l'épuisement », croit-il. « On vise le découragement ».

Gilles Normand de *La Presse* a appelé à l'Assemblée Nationale pour savoir si elle a payé les frais juridiques de députés poursuivis pour fraude. « Adressez-vous à la Commission d'accès à l'information », lui a répondu le porte-parole de l'Assemblée Nationale.

Lors d'une enquête sur les cigarettes de contrebande, Daniel Renaud du *Journal de Montréal* appelé et obtenu une entrevue avec le ministre du Revenu, Lawrence Bergman. Déterminé à obtenir la réaction du ministre des Finances, Michel Audet, sur les pertes fiscales provoquées par la contrebande, il a appelé au cabinet du ministre. À sa grande surprise, son attaché de presse a répondu qu'il savait que le journaliste attendait d'autres réponses du ministère du Revenu et qu'il avait obtenu une entrevue avec M. Bergman, et que pour ces raisons, il serait surprenant que M. Audet commente la situation. Son attaché de presse devait donner une réponse officielle mais il n'a jamais rappelé. Le journaliste a aussi appelé au bureau du ministre délégué aux Affaires autochtones Geoffrey Kelley. Là encore, on lui a dit que l'on savait qu'il avait parlé au ministre Bergman. M. Kelley a quand même accordé une entrevue au cours de laquelle il a souvent fait référence aux démarches entreprises par le ministère du Revenu pour lutter contre le phénomène. Cela ressemble à de la collusion entre ministères.

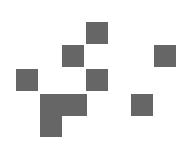


- Pas de réponse
- Pas de retour d'appel
- Multiplication des intervenants
- Collusion des ministères



## LES ORGANISMES PUBLICS DU QUÉBEC

### « Toute vérité n'est pas bonne à dire »



Journaliste à *La Presse*, Sébastien Rodrigue a fait une demande à la Grande Bibliothèque. Jugeant la demande abusive et la recherche impossible faute de classement adéquat (?), la Grande Bibliothèque s'est tout de suite adressée à la Commission d'accès à l'information pour ne pas donner suite à la demande du journaliste. « Toute discussion avec le responsable de l'accès à l'information pour raffiner ma demande a été presque impossible. Toujours par boîtes vocales », déplore Sébastien Rodrigue.

Pierre Duchesne, journaliste au Point à Radio-Canada a demandé une entrevue avec le président de l'Agence de la santé de la Montérégie, le docteur Luc Boileau, au sujet des travaux de décontamination et de réhabilitation de l'hôpital Honoré-Mercier à St-Hyacinthe. Dans les jours qui ont suivi, la responsable des communications a constamment retardé l'entrevue selon M. Duchesne si bien que la diffusion du reportage a dû être retardée. Le pire, c'est que M. Boileau s'est rendu aux bureaux de Radio-Canada pour donner une entrevue dans le cadre d'une autre émission et n'en a jamais avisé M. Duchesne. Finalement, l'entrevue n'a jamais eu lieu. Après la diffusion du reportage, le docteur Boileau a émis un communiqué pour apporter certains correctifs au reportage. « Pourquoi n'a-t-il pas répondu à mes demandes? », se questionne Pierre Duchesne.

En juin dernier, la Société de l'assurance automobile a décidé d'annoncer ses hausses de tarifs par le biais des journaux seulement, ce qui constitue une forme de favoritisme. « Les journalistes télé et radio ont dû ramer comme des bons alors que ceux de l'écrit ont eu tout cuit dans le bec », déplore Philippe Schnobb, journaliste à la télévision de Radio-Canada et membre du conseil d'administration de la FPJQ.

Journaliste à l'émission *La Facture*, Julie Vaillancourt a demandé une entrevue avec un responsable de l'Autorité des marchés financiers sur l'affaire Norbourg. L'organisme a refusé. Même des pressions de l'attaché de presse du ministre des Finances, qui considérait que l'AMF devait s'exprimer sur ce sujet, n'ont rien donné. Julie Vaillancourt a dû se contenter d'une réponse écrite.

Une dernière plainte, et non la moindre. Après avoir réalisé une entrevue avec un porte-parole d'Hydro-Québec, Jean-Benoit Legault, de Radio-Canada International, s'est vu demander par ce même porte-parole de pouvoir relire le texte avant publication. Devant le refus du journaliste, le porte-parole a dit que d'autres journalistes acceptent, eux, et il a menacé M. Legault de ne plus lui accorder d'entrevue. S'il dénonce la réaction du porte-parole, M. Legault dénonce aussi les journalistes qui acceptent de faire lire leur texte avant publication. « On est en train de créer un monstre avec de pareilles pratiques », résume-t-il.

■ Réponses écrites  
seulement

■ Favoritisme

■ Refus de répondre

■ Refus d'entrevue

■ Contrôle de l'information